Écrit par Ministère de la santé
Lundi, 10 Avril 2017 10:42 -

Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, et Jean-Yves LE DRIAN, ministre de la Défense, ont signé aujourd'hui un **protocole interministériel** renforçant les synergies entre les deux ministères. Ce texte respecte les missions spécifiques de chaque acteur de santé, qu'il soit militaire ou civil, et permet ainsi un soutien médical de qualité sur l'ensemble du territoire, au profit de tous les Français.

L'ampleur des défis sanitaires auxquels la France doit aujourd'hui faire face (épidémies, actes de terrorisme par exemple) implique un renforcement de la coopération entre le Service de santé des armées et les opérateurs de santé publique.

Le protocole signé aujourd'hui par Marisol TOURAINE et Jean-Yves LE DRIAN permet d'**optim iser la réponse apportée aux besoins de santé de la population et des forces armées** . En plaçant le Service de santé des armées comme acteur à part entière du service public de santé ce texte favorise la coopération entre les hôpitaux militaires et civils sur les territoires de santé et renforce les échanges en matière de formation et de recherche médicale.

Cette coopération se traduit notamment par des formations des services de secours civils à la médecine de guerre et l'association systématique du Service de santé des armées aux exercices de simulations de crises sanitaires.

Les hôpitaux militaires participeront désormais à la permanence des soins et des urgences des établissements de santé et concourront ainsi aux parcours de soins de nos concitoyens. Les moyens du Service de santé des armées seront par ailleurs intégrés dans les schémas territoriaux d'offre de soins, tout en restant subordonnés au ministère de la Défense et en soutenant l'activité opérationnelle des forces armées.

Ce protocole facilite enfin l'accès à la réserve opérationnelle du Service de santé des armées pour les professionnels de la fonction publique hospitalière qui souhaiteraient la rejoindre.